Gmail

collectif episcologie <collectif.episcologie@gmail.com>

RE: suite réunion en mairie du samedi 21 octobre 2017

Ghislaine Senée <gsenee.mairie.evecquemont@orange.fr> 10 novembre 2017 à 18:08
À : collectif episcologie <collectif.episcologie@gmail.com>
Cc : Daniel Mairie <ddaubresse.mairie.evecquemont@orange.fr>

Mesdames, Messieurs,

Durant notre rencontre, nous vous avons apporté les éléments suivants :

- La SNEF nous a fourni toutes les réponses techniques jugées utiles. Mr Barras vous a rapporté ces éléments.

- L'antenne mesurera 27 m et son positionnement est en total respect avec le règlement du Plan de Prévention pour Risque

- La loi oblige les opérateurs à fournir un dossier technique deux mois avant la demande d'autorisation de travaux. La concertation initiée par la commune s'est faite effectivement très en amont mais sachez que vous serez bien entendu informés comme la loi l'exige.

- Aucune installation ne peut être faite sans autorisation d'urbanisme. Nous saurons prendre nos responsabilités si jamais le dossier technique n'était pas conforme aux engagements pris par l'opérateur.

Je tenais à vous rappeler également le positionnement du conseil municipal :

- La commune a souhaité informer la population des démarches en cours concernant la téléphonie :

Ce sujet a été abordé avec les habitants lors des réunions publiques d'élaboration du PLU des 28 juin et 13 Septembre 2016.

La commune a ensuite organisé une réunion publique en présence de l'opérateur et la SNEF, le 30 mars 2017, où une très large majorité d'habitants s'est exprimée favorablement à ce projet d'implantation d'antenne.

Un compte-rendu de cette rencontre a été publié dans l'Evecquemont Info du mois d'Avril 2017. Celui-ci n'amène aucune ambiguïté sur la démarche entreprise par la municipalité sans qu'il n'y ait eu de retour négatif. Ce n'est qu'à l'issue de cette concertation que la convention d'occupation privative du domaine public a été signée, le 6 juin 2017, après délibération votée par le conseil municipal le 13 mai 2017.

- Le fait est que la téléphonie mobile fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement de notre société. Cette technologie est totalement intégrée dans le quotidien des nouvelles générations (mais pas que) qui sont par conséquent très soucieux d'une bonne réception du réseau mobile, autant que du débit internet. C'est aujourd'hui un réel critère lors de l'achat d'un logement. J'attends donc la justification des chiffres de dévalorisation des biens immobiliers que vous avancez. Le dynamisme d'une commune se mesure à sa capacité d'attirer de nouvelles familles et au renouvellement de sa population.

- Une couverture déficiente engendre surchauffe et nocivité accrues des téléphones, dont le nombre s'est considérablement accrue, ce qui augmente encore le risque sanitaire. Cela pousse souvent les habitants à développer et amplifier le WI-FI au sein des habitations individuelles pour leur téléphonie, les exposant à une émission encore plus importante de micro-ondes continue au sein de leur propre foyer. Le rapport avantage/risque me semble aujourd'hui plus favorable à l'implantation d'une nouvelle antenne qui permettra

d'émettre de manière plus faible et de façon maitrisée, sur l'ensemble du village qui, je le rappelle, est aujourd'hui sous un seuil d'exposition bien en-dessous des 0,6V/m (0,11 à 0,26 V/m sur trois points relevés sur la commune).

- Autre point qui me semble le plus important pour l'avenir de notre village : la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique passera par le numérique, particulièrement dans les territoires ruraux, éloignés des zones urbaines et peu desservis en transport en commun. Sachant qu'1/3 des gaz à effet de serres proviennent du transport dont l'utilisation de la voiture individuelle, le numérique est une réponse pour le développement d'activités délocalisées et d'une économie de proximité. De surcroit, il nous faut aussi anticiper sur les mesures de plus en plus drastiques qui seront prises lors des pics de pollution de l'air. Là encore, la téléphonie mobile et l'internet très haut débit permettront le maintien de l'activité.

Depuis 2008, la commune a demandé aux opérateurs d'étudier différents secteurs potentiels d'implantation. L'emplacement sur le secteur du « Petit Plan » est apparu comme le meilleur compromis. Il répond à la fois au besoin de couverture de l'opérateur et au critère que j'ai dès le départ exigé : une implantation au-delà de la RD922 et non dans la zone urbanisée.

Aujourd'hui, la collectivité a pu avec l'élaboration du PLU avoir la main sur le choix d'implantation. Mais qu'en sera-t-il demain avec les transferts de compétences à la Communauté Urbaine ? Nous avons donc décidé de définir une implantation avant que d'autres ne puissent le faire à notre place.

Je vous confirmerai les délais lorsque nous aurons confirmation de l'approbation du PLU.

Je m'interroge enfin sur vos intentions réelles et votre volonté de débattre sur le plan technique comme vous l'affirmez. Si tel avait été le cas, pourquoi alors refuser la présence de l'opérateur qui auraient pu vous confirmer et apporter tous les éléments techniques, comme nous vous l'avions proposé ?

Certaine que vous êtes, vous aussi, attachés à la transparence de nos échanges et à la pleine information des épiscomontois.es, je vous saurai reconnaissante de bien vouloir apporter ces éléments de réponses sur votre site internet.

Cordialement,

Ghislaine SENÉE

Maire d'Evecquemont

Conseillère Régionale.

Evecquemont

01.34.74.08.79

06.45.27.70.68